THEATRE DE FORTUNE

12, rue de l'Ermitage Paris 20ème

Gestion : *"Sunny Side of the street"*

M° Jourdain/Ménilmontant Bus 96/26

Web : pour recevoir le programme la liste de diffusion sur

www.theatredefortune.com

UN THEATRE DE FORTUNE ?

4 pages

Le Théâtre situé au 12, rue de l'Ermitage est occupé depuis 4 ans, mais ce n'est que depuis fin 1999 qu'il est connu sous le nom de « Théâtre de Fortune ». Ce théâtre est menacé par un projet immobilier. Effectivement ayant été antérieurement un théâtre pour enfants « le théâtre de l'Aurore » celui-ci a été racheté pour être remplacé par un immeuble d'habitations. Malgré l'ordonnance de 1945 un permis de démolir a été obtenu sans l'accord du Ministère de la Culture. L'opération immobilière s'appelant « SCI Résidence au Théâtre » le promoteur tente ainsi de trouver une parade grossière à la Loi Lang stipulant que la démolition d'un théâtre doit donner place à un théâtre. En 2001 suite aux soutiens de la plupart des théâtres nationaux et autres, Le Ministre de la Culture s'oppose à la démolition du théâtre.

- Aujourd'hui laissant le lieu à l'abandon, le propriétaire tente de faire passer un arrêté vétusté afin d'obtenir la démolition définitive du lieu.

- Le théâtre a été, durant ces deux dernières années, un lieu de rencontres incontournables pour les habitants et artistes du quartier.

LE TDF QUEZACO ?

C ‘est un lieu de vie pour des artistes internationaux de talent (musiciens, réalisateurs, comédiens, plasticiens, etc.), un lieu de rencontres inter culturelles. C’est aussi un endroit de réunions (Entrez Libre !). Les salles ont donc hébergé diverses organisations et associations : Attac, les Verts, L’Etincelle, Indimédia, ONSEMM (Organisation Nord Sud pour les Enfants Malade dans le Monde), Ensemble pour le XXème, AMERICUNIDA, etc.

- Beaucoup de compagnies et de groupes musicaux, comme par exemple l’Echo Râleur, les Incompétents, Mofaya, URBA qui répètent au Théâtre de Fortune depuis plus de deux ans, ont pu développer une activité artistique grâce à l’espace offert par le théâtre pour les répétitions. En moyenne 120 personnes par semaine ont répété au Théâtre
- 5000 signatures ont été recueillies pour souligner l’opposition à la démolition du théâtre, 15 000 spectateurs ont assisté à des cabarets, concerts, pièces de théâtre,spectacle de danse et créations internes des habitants et bénévoles.
- 70 compagnies théâtrales et plus de 50 groupes musicaux ont eu l’occasion de jouer au 12, rue de l’Ermitage. Des expositions de peintures et de photographies ont trouvé places sur les murs des deux salles.

Suite à une amélioration de l’infrastructure (peinture, électricité, sonorisation, lumières), à la collaboration majeure des habitants du théâtre (garantissant aujourd’hui plus du 60% des activités nécessaires à la régularité de fonctionnement du lieu), au bénévolat des artistes du théâtre (animations, soutient extérieur, administration etc), le Théâtre de Fortune bénéficie aujourd’hui d’une nouvelle structuration.

NOTRE PROJET

Une des premières tâches de notre association est la sauvegarde du lieu. Due à diverses expériences individuelles nous sommes tous convaincus que le théâtre situé au 12, rue de l'Ermitage mérite de survivre et de vivre de façon moins précaire. Mais ce n'est pas seulement un lieu physique mais c'est aussi un lieu au fonctionnement alternatif. Cette expérience a enrichi les individualités qui ont eu l'occasion d'y travailler ou tout simplement d'assister au spectacle.

Notre projet se base essentiellement sur un idéal d'autogestion et d'ouverture vers les artistes et les habitants du quartier. Nous sommes convaincus de la nécessité d'espaces de libre expression artistique dans lesquels les divers projets, cultures, disciplines et sensibilités peuvent se rencontrer, se faire connaître et éventuellement se mélanger. Dans la société actuelle la dimension économique est souvent un frein à la réalisation de projets artistiques ; les lieux où créer et pour produire des spectacles sont souvent soumis aux exigences du marché du spectacle (exigences pécuniaires ou médiatiques). Le concept d'auto organisation artistique s'impose donc de lui-même. Les expériences d'auto-organisation sont diverses,dans le domaine artistique comme dans les squarts, y compris dans plusieurs secteurs, comme le Lycée autogéré de Paris XV ème, structure où toutes les décisions sont discutées et prises collectivement. Il s'agit non seulement d'avoir un endroit où pouvoir se produire et répéter mais surtout d'un lieu dans lequel les liens humains qui se construisent se basent sur une collaboration réelle, vers un projet et un idéal commun et solidaire, qui fort des différences s'auto alimente dans une progression humaine constante qui enrichit l'activité artistique.

LE FONCTIONNEMENT

Certaines règles sont incontournables pour pouvoir développer ce style de projet. Une des plus importantes est celle de l'autofinancement rigoureux et transparent. La meilleure preuve de la bonté de notre activité vient de la participation au lieu et de sa capacité à couvrir ses frais. Ceci n'exclue pas la possibilité de demander des subventions pour rendre le lieu plus accueillant et apte aux activités exercées, ou de la part des artistes de demander des financements pour leurs créations. L'auto gestion, préserve l'indépendance de toute structure, et garanti que la volonté collective l'emporte sur les désirs individuels. Une transparence des comptes est absolument vitale pour ce fonctionnement, car elle permet à tous les participants de choisir de quelle façon les ressources de l'association doivent être employées.

Toutes les décisions fondamentales doivent être prises en recherchant le dialogue, car le libre débat démocratique est toujours la source idéale pour trouver des solutions. Les décisions sont prise par les artistes actifs dans le lieu, car seule une activité « de terrain » permet une connaissance profonde du lieu et de ses problématiques et exigences.

En ce qui concerne l'ouverture au quartier un questionnaire est en préparation pour nous permettre de mieux comprendre le rôle du théâtre dans le cadre de Ménilmontant et de pouvoir améliorer notre action en ouvrant le lieu aux exigences de ceux qui nous proposeront leurs idées pour mieux vivre dans un quartier riche d'une tradition de solidarité et de bon voisinage.

Association « the sunny side of the street » Théâtre de Fortune
12 Rue de l'Ermitage paris 20e

Email : theatredefortune@free.fr

ONT APPORTE LEUR SOUTIEN AU THEATRE DE FORTUNE :

5 Pages

Bartabas _ Zingaro

Marie-caroline Burnat – Point Virgule

COMÉDIE FRANÇAISE 1680

TRANSMISSION PAR TELECOPIE

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL
- Secrétariat -
☎ : 01 44.58.13.01
FAX : 01 44.58.14.52

Date : 28 mars 2001

Pages (celle-ci comprise) : 1
(Pages, including this one)

Destinataire : Association Théâtre de Fortune

A l'attention de *(to)* : Alexandre

FAX : 01.43.49.39.66

Message :

Monsieur Jean-Pierre MIQUEL
me charge de vous assurer
de son soutien dans l'action
que vous menez pour la suspension
immédiate de toute expulsion
visant le Théâtre de Fortune.

Esther Penouilh.

<u>Antonio Diaz-florian</u> – Théâtre de l'épée de Bois

<u>Alain Françon</u> – théâtre de la Colline

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE
DIRECTION ALAIN FRANÇON

Paris, le 30 mars 2001

Madame Catherine Tasca
Ministre de la Culture
Ministère de la Culture
3, rue de Valois
75042 PARIS cédex 01

Madame la Ministre,

Permettez-moi d'attirer votre particulière attention sur le « Le Théâtre Fortune », situé 12, rue de l'Ermitage à Paris dans le vingtième arrondissement qui est l'objet d'une opération immobilière visant sa destruction.

En solidarité avec le nécessaire travail de proximité mené par les artistes de ce lieu, je vous serais reconnaissant de bien vouloir intercéder auprès des instances compétentes afin de protéger les occupants de la vraisemblable expulsion dont ils sont menacés.

Comptant sur votre aide, je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Alain Françon

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLINE 15 rue Malte-Brun 75980 Paris Cedex 20 **e-mail** contactez-nous@collinc.fr
Administration 01 44 62 52 00 / Fax 01 44 62 52 90 **Relations publiques** 01 44 62 52 10 / Fax 01 44 62 52 91 **Location** 01 44 62 52 52 / Fax 01 44 62 52 92
Etablissement Public Industriel et Commercial - SIRET 784 804 593 00019 - Code APE 923 A

Joël Jouanneau – Auteur et Metteur en scène

Jean-Pierre Miquel – Comédie Française

Christopher Miles – Odéon

ODÉON
THEATRE DE L'EUROPE

DIRECTION GEORGES LAVAUDANT

N° FAX EXPÉDITEUR : 01 44 41 36 01	N° FAX DESTINATAIRE : 01 43 49 39 66
De : Christopher Miles	A : Théâtre de Fortune
Date : 2 avril 2001	Nbre de pages incluant celle-ci : 1

Messieurs,

C'est bien volontiers qu'à titre personnel je soutiens votre campagne pour la défense du Théâtre de Fortune.

Bien cordialement,

Christopher Miles

Ariane Mnouchkine – théâtre du Soleil

Stanislas Nordey – théâtre Gérard Philipe

Guy Rétoré TEP – Théâtre de l'Est Parisien

THEATRE
de
L'EPEE
de
BOIS

Direction
A. Diaz-Florián

Cartoucherie
75012 Paris

Téléphone 01 48 08 39 74
Télécopie 01 43 28 56 53
E-mail: theatre_epee_de_bois
@caramail.com

S.A.R.L.
Siret 35111865800013
APE 923A
RC Paris B 351118658

Paris, le 29 Mars 2000

Madame la Ministre de la Culture
Catherine TASCA
3, rue de Valois
75001 Paris

Madame la Ministre,

Suivant l'appel à la solidarité du Théâtre de Fortune, sis au 12, rue de l'Ermitage-75020 Paris, nous avons l'honneur de solliciter votre intervention auprès des autorités compétentes afin de garantir aux artistes de ce théâtre la suspension de l'expulsion dont ils sont menacés.

Persuadés que vous partagez avec nous le souci d'une Culture faite pour tous et par chacun, nous espérons pouvoir compter sur votre bienveillante attention et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre respectueuse considération.

Antonio Diaz-Florian

Claude Sévenier – Théâtre de Sartrouville –scène Nationale

Jean-Louis thamin – Théâtre national Bordeaux Aquitaine

Simone Valère – Théâtre de la Madeleine

Théâtre du Soleil

Cartoucherie 75012 Paris

Madame Catherine Tasca
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75001 Paris

Paris, le 23 mars 2001

Chère Catherine,

Tu as évidemment déjà eu connaissance de la menace qui pèse sur le petit Théâtre de Fortune installé dans le XXe arrondissement de Paris.

« L'intrusion » de ce théâtre, dans ce quartier et dans ce lieu, paraît tout à fait salutaire si j'en juge par les activités qui s'y sont déployées depuis six mois avec une grande vitalité. Un vrai public se forme déjà.

Comme l'équipe s'est en priorité consacrée à son projet artistique, elle est en retard dans ses démarches administratives. Avec le retour du printemps, elle craint que, s'engouffrant dans cette brèche, un très ordinaire projet immobilier ne chasse le Théâtre de Fortune de son refuge.

Bien sûr, beaucoup souhaitent ardemment éviter cela et une intervention du ministère est maintenant décisive.

De toutes façons, je sais que si tu le juges cohérent, tu soutiendras ce projet et si c'est le cas, nous en serons tous très heureux.

Ariane

Administration : 01 43 74 87 63 Location : 01 43 74 24 08 Télécopieur : 01 43 28 33 61
www.theatre-du-soleil.fr
thsoleil@worldnet.fr

JURIDIQUE

4 Pages

Ministère de la Culture au promoteur

Culture Communication
Ministère

Direction
de la musique
de la danse
du théâtre et
des spectacles

La directrice

53, rue Saint-Dominique
75007 Paris France

Téléphone 01 40 15 80 00
Télécopie 01 40 15 89 80
01 40 15 89 93

Monsieur Jacques LEGUEN
SCI Résidence le Théâtre
31, rue François 1er
75008 PARIS

23 MAR 2001

Monsieur,

Vous avez sollicité un permis de démolir et un permis de construire concernant un immeuble situé 12 rue de l'Ermitage à Paris dans le XXième arrondissement.

J'attire votre attention sur le fait que cet immeuble abritait une salle de spectacles, le théâtre de l'Aurore puis Théâtre de Fortune. Conformément à l'ordonnance du 13 octobre 1945 sur les spectacles, et notamment son article 2, la destruction ou le changement d'affectation d'un théâtre est soumise à l'autorisation du ministre chargé de la culture.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

La directrice de la musique,
de la danse, du théâtre
et des spectacles

Sylvie HUBAC
Sylvie HUBAC

TOTAL PAGE(S) 03

Ministère Culture Communication

Direction de la musique de la danse du théâtre et des spectacles

Affaire suivie par
Poste
Références

53, rue Saint-Dominique
75007 Paris France

Téléphone 01 40 15 80 00
Télécopie 01 40 15 89 80
01 40 15 89 93

Maître JOUBERT
Avocat

28 MAR. 2001

Maître,

Suite à votre demande de ce jour, j'ai le regret de vous faire connaître que le ministère de la culture et de la communication n'a pas délivré d'autorisation de démolition du théâtre de Fortune.

Aussi dès que le ministère de la culture et de la communication a pris connaissance de ce projet, la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles a appelé l'attention du promoteur sur le caractère impératif de cette procédure.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le document administratif correspondant.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Michel REBUT-SARDA

Directeur adjoint de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles

Pendant 10 ans le théâtre de fortune (anciennement le théâtre de l'aurore) était un théâtre officiel

Ministère de la culture et de la communication

Préfecture de la région d'Ile-de-France

Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 28 JUIN 2000

Secrétariat général
– Affaires générales et coordination –

Affaire suivie par : Isabelle du Ranquet
Tél. : 01 56 06 52 11

Réf.

ATTESTATION DE LICENCE TEMPORAIRE

Le directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France certifie que

M. Michel BONJEAN, dit BLAIN, gérant de la S.A.R.L Théâtre de l'Aurore,

a obtenu deux licence(s) temporaires(s) d'entrepreneur de spectacles

valable(s) 2 ans

pour le Théâtre de l'Aurore

dont le siège social est situé au 12, rue de l'Ermitage 75020 PARIS

Cette (ces) licence (s) porte(nt) le(s) numéro(s) suivant(s) :
3ème cat : 11956 et 13339
5ème cat :
6ème cat :

et ont été délivrées par arrêté(s) du :
20 janvier 1988 et 29/01/90

Pour faire valoir ce que de droit.

Bureau de la Coordination et suivi d'affaires

Isabelle du RANQUET

DRAC Ile-de-France - 78 rue de Charonne - 75011 Paris - Téléphone : 01 56 06 50 00 - Télécopie : 01 56 06 52 48

Ordonnance de 1945

Interdiction de démolir un théâtre sans l'accord du ministère de la culture

13 octobre 1945

ORDONNANCE n° 45-2339 relative aux spectacles (JO 14 et rect. 28 oct. 1945).

CHAPITRE II

SALLES DE SPECTACLES

Art. 2. – L'édification d'une salle de spectacles est soumise, outre les conditions prévues par les textes en vigueur, à une déclaration spéciale au ministre *(Mots remplacés, L. n° 99-198, 18 mars 1999, art. 3-I)* < chargé de la culture > ainsi qu'à la préfecture dans les départements et à la préfecture de police à Paris.

Aucune salle de spectacles publics *(Mots remplacés, L. n° 99-198, 18 mars 1999, art. 3-II)* < spécialement aménagée de façon permanente pour y donner des concerts, des spectacles de variétés ou des représentations d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique > ne peut recevoir une autre affectation ni être démolie sans que le propriétaire ou l'usager ait obtenu l'autorisation du *(Mots remplacés, L. n° 99-198, 18 mars 1999, art. 3-II)* < ministre chargé de la culture >.

En cas d'infractions aux prescriptions du paragraphe ci-dessus, le propriétaire ou l'usager sera tenu de rétablir les lieux dans leur état antérieur sous peine d'une astreinte prononcée par le tribunal de grande instance à la requête du *(Mots remplacés, L. n° 99-198, 18 mars 1999, art. 3-III)* < ministre chargé de la culture > ; le montant de l'astreinte *(Mots supprimés, L. n° 99-198, 18 mars 1999, art. 3-III)* < ... > sera versé au Trésor.

Art. 3. – Les baux d'immeubles à usage de spectacles, les locations, sous-locations et cessions de fonds de commerce d'entreprises de spectacles conclus postérieurement à la publication de la présente ordonnance doivent, à peine de nullité, être autorisés par le ministre *(Mots remplacés, L. n° 99-198, 18 mars 1999, art. 4)* < chargé de la culture >.

La nullité est constatée à la requête du ministère public, des parties, de l'une d'elles ou de tout tiers intéressé.

(1) *Les dispositions de cet alinéa ne sont pas applicables aux licences délivrées avant la date d'entrée en vigueur de la loi n° 99-198 du 18 mars 1999, même L., art. 14.*

218107

© Éditions du Juris-Classeur - 2000

PERMIS

DE DEMOLIRE

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN
ET DE LA CONSTRUCTION

SOUS-DIRECTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

La présente décision a été transmise le : 15 MARS 1999
au représentant de l'Etat dans le département dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme.
Conformément à l'article L 430-4 du même code, elle est exécutoire quinze jours après sa notification.

N° D 75-120-99-20472

12, rue de l'Ermitage
1, impasse Louis Robert
Villa de l'Ermitage
Paris 20ème arrondissement

Le Maire de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511.27 et L.2511.30 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment le livre IV titre III relatif au permis de démolir ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée et complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le décret n°84-224 du 29 mars 1984 modifiant le Code de l'Urbanisme et relatif au permis de démolir ;

Vu le plan d'occupation des sols de Paris, approuvé initialement par arrêté préfectoral du 28 février 1977, révisé et approuvé par délibération du Conseil Municipal de Paris, le 20 novembre 1989, dont la révision partielle a été engagée le 13 avril 1992 et approuvée par délibération du Conseil Municipal de Paris en date du 21 novembre 1994, transmise au représentant de l'Etat le 23 novembre 1994 ;

Vu la demande de permis de démolir déposée le 25 janvier 1999, par la **S.C.I. RESIDENCE LE THEATRE**, représentée par M. Jacques LAGUN, 31, rue François 1er, à Paris 8ème, en vue de la démolition totale d'un bâtiment à rez-de-chaussée à usage d'activité, situé : **12, rue de l'Ermitage, 1, impasse Louis Robert, Villa de l'Ermitage à Paris 20ème arrondissement** ;

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 16 février 1999 ;

Vu l'avis du Maire d'Arrondissement en date du 3 mars 1999 ;

Vu l'avis du Service Régional de l'Archéologie d'Ile de France, en date du 11 février 1999 ;

.../...

Un exemplaire ou extrait du permis de démolir sera en outre publié par voie d'affichage à la Mairie de l'arrondissement pendant une durée de deux mois.

NOTA : Conformément à l'article L 430-4 du code de l'urbanisme, la présente décision est exécutoire quinze jours après sa notification.

Afin de faciliter le traitement des recours gracieux, il est recommandé de les adresser directement à l'attention du service instructeur :

Direction de l'Aménagement Urbain et de la Construction
Sous-Direction du Permis de Construire
17, Bd Morland - 75181 Paris Cedex 04

FAIT A PARIS, le 15 MARS 1999

Pour le Maire de Paris
et par délégation
L'Architecte Voyer en Chef

Denis CAILLET

Pour Copie Certifiée Conforme

PRESSE

LES QUARTIERS

XXe

Le théâtre menacé entre en résistance

COINCÉ ENTRE une impasse et une villa, ce petit théâtre a quelque chose de bucolique. Situé en bas de la rue de l'Ermitage, une rue délicieusement calme du XXe arrondissement, près de la rue des Pyrénées, le bâtiment, anciennement Théâtre de l'Aurore, rebaptisé en guise de clin d'œil le Théâtre de Fortune, est menacé de démolition par un projet immobilier. Depuis la fin de 1999, il est occupé par des artistes et des habitants du quartier qui ne se sont pas résignés à voir fermer celui qui, pendant des années, a été un théâtre pour enfants. Il a été vendu en octobre 1999 à un marchand de biens qui compte le démolir et construire en lieu et place un immeuble de logements de trois étages. Les permis viennent d'être délivrés. « Notre lutte, déclare l'association de défense, c'est à la fois pour le maintien du patrimoine culturel et pour sauver le patrimoine architectural du quartier menacé par ce projet d'immeuble. »

Depuis qu'il fonctionne à nouveau, le petit théâtre ne désemplit pas : il rassemble toutes les troupes, compagnies et associations du XXe pour des répétitions, des créations et des spectacles, comme les cabarets du dimanche soir, qui font salle comble à chaque fois. Une riche existence qui démontre le besoin impérieux de salles dans l'arrondissement et, plus largement, dans la capitale.

Au rayon de leurs arguments contre la construction de l'immeuble, les défenseurs du théâtre ont également trouvé une brèche administrative au niveau de la délivrance des permis. Le conseiller de Paris et du XXe Vert, Alain Riou, s'en étonnait récemment dans une lettre envoyée à Catherine Tasca, ministre de la Culture. « Cette délivrance a été effectuée en violation de l'ordonnance de 1945 sur les spectacles, écrit-il. En effet, l'un des prédécesseurs du Théâtre de Fortune, le Théâtre de l'Aurore, s'est vu délivrer, à travers l'un de ses responsables, une licence d'entrepreneur de spectacles. Dès lors que, dans un lieu de spectacle, se sont déployés des spectacles au titre desquels une licence a été délivrée, il bénéficie d'une protection particulière au regard de l'ordonnance sur les spectacles. Cette protection porte sur l'interdiction de démolition du lieu tant que le ministre chargé des spectacles n'aura pas délivré une autorisation spéciale. Cette autorisation préalable n'a jamais été demandée, et donc n'a jamais été délivrée. »

Les artistes, qui espèrent que la Ville protège l'endroit et le préempte, aimeraient que le Théâtre de Fortune devienne une maison de quartier avec des activités artistiques, interassociatives, éducatives et sociales, un lieu ouvert donc, pas uniquement un théâtre. « On ne veut pas faire une billetterie, on voudrait garder l'entrée libre pour faire de la vraie culture populaire. »

LAURE PELÉ

Le Parisien

Edition du15 Mars 2001

Radio

France culture

"scéne libre" émission de Ode Lavigne
Mercredi 28 Mars 16h30

Radio Libertaire

"Chroniques rebel" Samedi 20 Janvier

A NOUS PARIS

Edition du 27 Novembre 2000

© Tarik El Sakhen

Le Théâtre de Fortune, rien que du bonheur

Juste en face de la place du Guignier, la rue de l'Ermitage file vers Ménilmontant. Au n° 12, le Théâtre de Fortune vit une deuxième jeunesse. L'association du Théâtre de Fortune en a fait un rendez-vous culturel ouvert à tous. Après une antichambre dont la verrière fuit un peu par temps de pluie, on accède à une salle de spectacle aux murs décorés de tableaux signés du Sénégalais Baboucar N'Dao. Au sol, des tapis et des tables font face à une petite scène aux murs peinturlurés et auréolée d'une charpente en bois. De fait le Théâtre de Fortune accueille indifféremment troupes de comédiens, musiciens, danseurs et associations de quartier. Et tous les dimanches à 20h30, des cabarets au doux mélange d'humour et d'insolence (La Quincaille, Mardigrâve...) rappellent que l'esprit de guinguette n'est pas mort.

Entrée libre au 12, rue de l'Ermitage, 20e. M° Pyrénées ou Jourdain.

Masque de Renaud Revert.

4

NOUVEL OBSERVATEUR

Le Théâtre de Fortune menacé Paris-20e

2 avril, fin de la trêve d'hiver à Paris. L'ancien Théâtre de l'Aurore, abandonné puis investi, fin 1999, par des artistes et des associations, est de nouveau menacé d'expulsion. Lieu gratuit de répétitions, d'expositions permanentes, de spectacles (notamment, la guinguette du dimanche soir « T'es dansant » ou les spectacles pour enfants), le théâtre s'est rapproché d'Attac 20e et accueille fêtes et réunions associatives. Une pétition circule pour sa sauvegarde.

Association Théâtre de Fortune, 2 bis, villa de l'Ermitage, Paris (20e) ; 01-43-49-39-66. Theatredefortune@free.fr

POLITIS

THÉÂTRE

Élus audacieux, souriez à la Fortune !

Ce lieu de spectacles, qui fait salle comble, est menacé de démolition par un marchand de biens.

Au cœur d'un lacis de petites rues préservées des bétonneurs, entre les pavés maladroits de Belleville et Ménilmuche, il y a un petit théâtre. Le théâtre de Fortune. Ce nom, d'abord méprisant, né au détour du texte sec d'un sbire de promoteur, des saltimbanques l'ont relevé. Particule pour une aventure fragile, instamment suspendue entre, hier, les coups de barre à mine des voyous et, aujourd'hui (demain peut-être), les dents des pelleteuses. Sur le site d'un ancien théâtre, Fortune s'est imposé en six mois. Gilles Mounaix, l'un des principaux animateurs du lieu s'émerveille : « *Je ne suis même pas sûr que ça pourrait prendre ailleurs. Il y a un esprit des lieux, un esprit bellevillois fait d'une double identité, culturelle et résistante.* »

Alors les assoc' de quartier qui n'ont pas de salle et les compagnies qui ont besoin de lieux de répétition viennent partager l'espace. Toutes les semaines voient des soirées cabaret, des pièces de théâtre, où clowns, musiciens et danseurs se côtoient.

Bien sûr, ça sent un peu le chien mouillé, dans certains coins, mais deux belles salles raniment les très riches heures du souffle guinguette. Plus de deux cents artistes participent à ce lieu de représentation et d'élaboration, et Fortune peut se flatter de faire salle comble sans acteurs connus, ni subventions ; elle conserve même le principe de… gratuité pour toutes les actions artistiques. « *Notre succès est d'abord celui du quartier* », commente Gilles, « *fort de cet esprit guinguette ; mais malheureusement, en France, cet esprit ne fait jamais projet.* » S'inscrire dans la durée, l'équipe du Théâtre ne demande rien d'autre, mais le temps lui fait salement défaut : elle peut être vidée à tout moment par un promoteur sinistre qui a réussi, en niant l'existence du théâtre, à faire classer le terrain comme « entrepôt ». Fortune est malgré tout très soutenu ; les artistes chassés du bas Belleville sont montés tenir le lieu, le quartier vient en renfort, Françon et Mnouchkine prennent la plume pour le recommander personnellement à la ministre de la Culture. Et l'on attend beaucoup des nouveaux élus de la ville ! Qu'ils viennent prendre quelques heures d'attention à cette rumeur qui monte d'en bas, et que Gilles relaie : « *Il y a péril culturel sur les petits lieux, sur l'activité libre et circulatoire. On est en train de tout segmenter, tout se morcelle à Paris. Où seront les pépinières d'artistes si l'on commence à déglinguer ?* » « *Dans la ville*, dit-il, *l'extrême droite mène le bal, pas politiquement, mais culturellement, toutes les décisions sont à visée sécuritaire, la peur commande. Les squats catalysent les fantasmes. Mais paradoxe, l'arrivée du théâtre contribue au contraire à la sécurité, parce que, dans une société solidaire, tu es en sécurité ! Les coins qui craignent sont précisément ceux où les promoteurs ont réalisé ces opérations immobilières qui engendrent la solitude et l'anonymat !* » Allez les nouveaux élus, les Christophe Girard et Clémentine Autain, on attend de vous un peu de temps et d'attention ! Comme ce symbole de Fortune, plusieurs de ces petits microclimats de vie, de culture et de liberté s'inquiètent, menacés par des permis de démolir, quand d'autres sont interdits de musique, d'activité de rue. Ils ont besoin de votre engagement. Fortune vous dit : « *Entrez libres !* »

DAVID LANGLOIS-MALLET

***Théâtre de Fortune**, 12, rue de l'Ermitage, 75020 Paris. Association le théâtre de Fortune, 01 43 49 39 66.*
*Actuellement, on joue **Pasolini**, mais ne ratez pas **le Cabaret des misères sonores** du 29 avril.*

12 Politis, JEUDI 12 AVRIL 2001

RUE DE L'ERMITAGE (20e)

Les infortunes du théâtre de Fortune

Théâtre de quartier chaleureux et vivant contre marchand de biens : les habitants de Ménilmontant n'ont pas dit leur dernier mot…

Branle-bas de combat au 12 de la rue de l'Ermitage dans le bien nommé théâtre de Fortune. Un marchand de biens a racheté les lieux pour y construire une de ces petites résidences modernes qui désolent les habitants de Ménilmontant. Depuis un an, une dizaine de jeunes gens occupent les lieux, pour empêcher que leur cher théâtre ne soit rasé. « On ne va pas se laisser faire, expose tranquillement Gilles Mounex, metteur en scène d'une trentaine d'années. Il faut une autorisation du ministère pour détruire un lieu culturel et le promoteur ne l'a pas. » « Quand le nouveau propriétaire a demandé le permis de construire, il n'a pas dit qu'il s'agissait d'un théâtre, poursuit Brigitte Plazza, avocat des lieux. Son autorisation est donc illégale. »

Longtemps baptisé « théâtre de l'Aurore », anciennement dévolu aux enfants, le théâtre de Fortune, logé dans une ancienne et lumineuse biscuiterie, fait aujourd'hui office de maison de quartier. Tout au long de la journée, musiciens, danseurs, troupes de théâtre, clowns, chanteurs se succèdent ici gracieusement, ravis d'y trouver les deux salles de répétition qui font cruellement défaut dans le 20e. A l'affiche aujourd'hui, le très poétique *Calderon* de la compagnie des Cosmopolitains, qui gère aussi le planning chargé du théâtre. Et, chaque semaine, deux cents personnes assistent aussi au Cabaret du dimanche soir. Entrée libre… Le public laisse ce qu'il veut en partant. Depuis quelques mois, le théâtre s'est également rapproché de l'association Attac. Des débats sont organisés en partenariat avec *Le Monde diplomatique*… Toutes ces personnes qui gravitent en ces lieux dynamisent sérieusement la vie locale.

Informée du risque de fermeture, Ariane Mnouchkine, directrice de la Cartoucherie de Vincennes, vient d'écrire une longue lettre à Catherine Tasca pour lui demander de stopper les pelleteuses « Malheureusement, on a affaire à un promoteur assez violent, explique Rita, éducatrice spécialisée et membre de l'association de riverains pour la défense du lieu. En septembre dernier, nous avons eu la visite de Jacques Langiam, le marchand de biens, directeur de la société Diam. Quelques heures plus tard, des hommes ont débarqué avec des battes de base-ball. Ils ont cassé les chaises et les tables, et pire, nous ont menacées de viol. » Tentative d'intimidation ? « C'est n'importe quoi, se défend l'intéressé. Ce sont deux gardiens d'un chantier que j'avais rue Planchat. Vous les verriez, ce sont des agneaux. Ils sont incapables de faire ça. C'est de l'affabulation pure. Zola et Balzac mélangés pour vous attendrir. » Ou comment les promoteurs les plus acharnés se font poètes au contact de ce petit théâtre de fortune…

Anne Schenck

ZURBAN

CODA™ MAGAZINE
BP 247 - 75921
PARIS CEDEX 19
Tél : 33 (0)1 46 07 01 02
Fax : 33 (0)1 46 07 01 03
E-Mail : coda@nnx.com

Le Théâtre de Fortune

Depuis la création de l'association de défense du lieu en octobre 2000, l'équipe de bénévoles du Théâtre de Fortune proposent différentes manifestations culturelles gratuites, avec, comme seule exigence, que le public entre libre. Esprits étriqués et préjugés sont donc priés de rester au vestiaire. Le choix de la programmation, essentiellement dédiée au spectacle vivant, illustre la volonté de ses organisateurs d'affirmer l'acte théâtral comme un événement social. Par ailleurs, le premier dimanche de chaque mois, Willy propose sa guinguette pour danser, chanter et s'amuser sur les airs qui ont fait la joie de nos grands-parents.

Fanny Acolet

Théâtre de Fortune : 12, rue de l'Ermitage, 75020 Paris - Info : 01 43 49 39 66
Cabaret, tous les dimanches à partir de 20h, - Guinguette 1er dimanche de chaque mois, à partir de18h. - Calderon de Pasolini, - Compagnie Cosmopolitan, les 6, 10, 24 avril à 20h00 - Spectacle pour enfants proposé par le Théâtre Masticatoire du 17 au 21 avril de 15h à 16h
Le Banaya (musique africaine), le 7 avril à 20h